

Email Bleu Azur AO 756

Version	1	Date de révision	09.04.2013
		Date d'impression	09.04.2013
		Page	1 / 6

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**1.1 Informations sur le produit**

Nom commercial : AO 756 Bleu azur

1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement céramique destinée à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	CERADEL 19 à 25, rue Frédéric Bastiat 87022 LIMOGES CEDEX 9
Téléphone	+33 5 55 35 02 35
Télécax	+33 5 55 35 02 30
Adresse e-mail	ceradel@ceradel.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (REGLEMENT (CE) n° 1272/2008)**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, ce produit n'est pas une substance ni un dangereux.

2.2 Eléments d'étiquetage**Etiquetage (REGLEMENT (CE) n° 1272/2008)**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008

2.3 Autres dangers

Aucun connu

Email Bleu Azur AO 756

Version	1	Date de révision	09.04.2013
		Date d'impression	09.04.2013
		Page	2 / 6

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélange**

Verre/fritte/minéral silicatique

Composants dangereux

Nom chimique CAS

Kaolin 1332-58-7 < 10%

4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux

Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.

En cas d'inhalation

Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon par précaution

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau

En cas d'ingestion

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune expérience disponible de notre part

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Aucune expérience disponible de notre part.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyen d'extinction approprié**

Moyen d'extinction appropriés

: Eau (jet brisé), eau pulvérisé, poudre extinctrice spéciale, mousse extinctrice (mousse à répandre en grande quantité du fait de sa destruction partielle), dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction non-appropriés

: Aucun (e) connu (e)

5.2 Danger particulier résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun(e) connu(e)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

Autres informations : L'eau ayant servi à éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. L'eau contaminée ayant servi à éteindre l'incendie doit être éliminée conformément aux règlements administratifs locaux.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter toute formation de poussière, assurer une ventilation adéquate

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement et collecter dans un récipient approprié. Eviter les formations de poussières.

6.4 Référence à d'autres sections

Evacuer les matériaux contaminés comme déchets selon section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussières. Assurer une bonne aération du local. Ne pas respirer les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : donnée non disponible

7.2 Condition d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matière à signaler spécialement

7.3 Utilisations (s) finale (s) particulière (s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètre de contrôle**

Nom chimique Kaolin	CAS 1332-58-7	Type de valeur VME	Paramètre de contrôle 10mg/m3
------------------------	------------------	-----------------------	----------------------------------

8.2 Contrôle de l'exposition**Mesure d'ordre technique**

En cas d'apparition de poussières : le cas échéant système d'aspiration. Les mesures techniques de protection sont toujours prioritaires par rapport à l'équipement de protection individuel.

Email Bleu Azur AO 756

Version	1	Date de révision Date d'impression Page	09.04.2013 09.04.2013 4 / 6
---------	---	---	-----------------------------------

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas d'apparition de poussières respirables : masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P3
- Protection des mains : porter gants de protection appropriés par ex. gants en caoutchouc nitrile
- Protection des yeux : Lunettes masques ou lunettes de protection à coquilles latérales.
- Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité
- Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiènes industrielle et aux consignes de sécurité
- Mesures de protection : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiènes industrielle et aux consignes de sécurité

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Information sur les propriétés physiques ou chimiques essentielles**

- Aspect : poudre
Couleur : bleu
Odeur : inodore

9.2 Autres informations**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction dangereuse : aucune à notre connaissance

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

Email Bleu Azur AO 756

Version	1	Date de révision	09.04.2013
		Date d'impression	09.04.2013
		Page	5 / 6

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Information sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité par voie orale : DL50 rat : > 2.000,00 mg/kg

Fritte, produits chimiques
(groupe 1)

Triphosphate de pentasodium : DL50 rat : 3.120 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut irriter la peau et les yeux, la poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux

Sensibilité respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : les poussières du produit peuvent être irritantes pour l'appareil respiratoire

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité****Toxicité pour le poisson**

Frites, produits chimiques (groupe 1) : CL50 Poissons : > 1.000,00 mg/l / 96 h

Toxicité pour les daphnies

Frites, produits chimiques (groupe 1) : CE50 Daphnie : > 100,00 mg/l / 48 h

Toxicité pour les algues (groupe 1)

Frites, produits chimiques : IC50 Algues : > 1.000,00 mg/l / 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Elimination physico-chimique : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible

Version

1

Date de révision
Date d'impression
Page09.04.2013
09.04.2013
6 / 6**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisé. Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Emballages contaminés: Eliminer comme produit non utilisé. S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR**

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

Précaution particulière à prendre par l'utilisateur : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.**

Règlementation relative aux : 96/82/EC Mise à jour 2003
Dangers liés aux accidents la Directive 96/82/CE ne s'applique pas
Majeurs (Règlementation
Relative aux installations classées

Maladies professionnelles : non applicable
(R-463-3, France)

Autres réglementation : Les études disponibles concluent que cette substance ne nécessite ni classification ni étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. Elle est donc exemptée de l'enregistrement à l'annexe V du règlement (CE) n° 1907/2006.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Service établissant la fiche de données de sécurité:
Téléphone: +33 (0)5 55 39 01 17

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.